

mois avant d'être prêts à entrer en fonctions. Je réglerai l'affaire avec eux en leur donnant un mois de congé. M. Brossoit est venu ici et a reçu avis de sa nomination; il a demandé à être mis au fait de ses attributions. Je l'ai présenté à M. Coursolles; il est resté ici deux jours et est parti pour revenir le 1er janvier. M. Coursolles m'a dit formellement qu'il n'est pas compétent pour remplir les fonctions de M. Gingras, n'ayant jamais eu l'expérience de la traduction. Je le regrette, car il paraît être un homme d'éducation et de bonne volonté. Je suis fâché de ne m'être pas fait comprendre en ce que je disais dans ma première lettre au sujet des vacances survenues dans le département des traducteurs. J'aurais dû dire que le vide laissé par M. David a besoin d'être rempli avant la nomination d'un autre Orateur, attendu que les attributions de la charge doivent commencer avec la session. Quant au successeur de M. Tassé, il est certainement nécessaire, car il y a de l'ouvrage qui demande à être fait de suite, mais sa nomination n'est pas aussi urgente que celle du successeur de M. David.

Croyez-moi toujours,

Bien respectueusement,

ALFRED PATRICK,  
Greffier de la Chambre.

*Du Greffier à l'Orateur.*

OTTAWA, 4 décembre 1878.

MON CHER M. L'ORATEUR,—Je crois de mon devoir de vous mettre au fait de certaines circonstances qui se rapportent aux nominations faites par vous le 16 du mois dernier.

Avant-hier, M. Hartney, le comptable, s'est rendu auprès de Sir John pour lui faire signer un mandat d'argent. Après y avoir apposé sa signature, Sir John lui dit :—

“ Je vous charge de dire à M. Patrick, le greffier de la Chambre, que je ne désire pas qu'il reconnaisse en quoi que ce soit les nominations faites par M. Anglin dans son département lors de sa dernière visite en cette ville.”

Le jour de votre départ (lundi), j'avais adressé à MM. Brossoit, Pitau et Macdonell une note dont voici copie :

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Honneur l'Orateur vous a nommé traducteur français adjoint, aux Communes, aux appointements de \$1,700. Vos services et vos appointements commenceront avec le prochain trimestre, et vous aurez alors la complaisance de vous présenter à moi.

Votre, etc.,

A. PATRICK,  
Greffier de la Chambre.

M. Brossoit se présenta à moi avant d'avoir reçu ma note, resta un jour ou deux, puis retourna chez lui. Le jour que je reçus votre lettre qui fixait le 1er décembre comme étant la date où les appointements devaient commencer, j'adressai à chacun des messieurs plus haut nommés une note dont voici copie :—

MONSIEUR,—J'ai le plaisir de vous informer que par une lettre que j'ai reçue aujourd'hui de Son Honneur l'Orateur, la date fixée pour le commencement de vos services et de vos appointements est changée pour celle du 1er décembre (ou lundi prochain, le 2), jour où vous aurez l'obligeance de vous présenter à moi.

Votre, etc.,

A. PATRICK.

Le 2, M. Brossoit, M. Pitau et M. Macdonell se présentèrent en conséquence.

Le 3, je fus obligé de les informer que j'avais reçu instruction du premier ministre de ne reconnaître en quoi que ce soit leur nomination, et que par conséquent ils ne faisaient pas partie de mon département.